

RÈGLEMENT N° 2011-213

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDEN TIELLE 1015 R

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone 1015 R et ainsi permettre la construction d'une résidence intergénérationnelle, à la demande du propriétaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Claude Lessard pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 25 juillet 2011;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* »;
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone résidentielle «1015 R» à même une partie de l'actuelle zone «1016 R»;
4. La zone «1015 R» est agrandie par l'ajout d'une portion de territoire pouvant être décrit ainsi; partant de la limite est de l'actuelle zone 1015 vers l'Est à la limite «Est» des lots 3 666 468, 3 700 700 et 3 668 472 tous du cadastre du Québec, le tout formant ainsi la portion de territoire extraite de la zone 1016 R pour agrandir la zone 1015 R;
5. L'extrait du plan de zonage n° 2731, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement n° 2007-103 est joint en annexe «A» du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement n° 2011-213 (suite)

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 24 mai 2011
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 1^{er} juin 2011
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 15 juin 2011
- **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 27 juin 2011
- **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 6 juillet 2011
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 25 juillet 2011
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 8 août 2011
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 17 août 2011
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 31 août 2011
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 17 août 2011

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2011-213 (suite)

ANNEXE A

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE N° 2731

